

CHAMPIONNATS DE L'ESSONNE DE CROSS

Dimanche 17 octobre 2021

*Domaine départemental de Méréville
91660 Méréville*

Pass sanitaire obligatoire pour les plus de 12ans:

Chaque club vérifie avant chaque inscription que ses licenciés sont en possession d'un **pass** sanitaire valide au 17 octobre 2021. En cas de fausse déclaration, disqualification du club concerné.

2021 est une édition liée au contexte sanitaire uniquement faite afin de qualifier les athlètes essonnais aux Championnats de France de cross-country.

Ce règlement peut évoluer en fonction des règles sanitaires imposées.

1. Conditions de participation :

- 1.1. OUVERT AUX ATHLETES LICENCIES, DANS UN CLUB DE L'ESSONNE, UNIQUEMENT ATHLE COMPETITION, DE LA FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME. Seuls ces athlètes peuvent être classés dans les équipes et sont qualifiables pour les tours suivants.
- 1.2. NON Ouvert aux licenciés découverte, pour les catégories Eveil Athlétique U10 et Poussins U12

2. Choix cross court-cross long :

- 2.1. Le cross court et le cross long auront lieu dimanche 17 octobre 2021
- 2.2. Il ne sera pas possible de doubler ce jour cross-court et cross long. Selon le règlement LIFA2021, le changement de cross court ou long sera considéré comme une demande de repêchage (voir article 13).

3. Courses benjamins, benjamines U14 :

A l'issue des championnats, la commission des jeunes procédera à une sélection de benjamins et benjamines pour constituer l'équipe de l'Essonne qui disputera le match interdépartemental lors des championnats LIFA

4. Courses d'animation :

Annulées

5. Classements par équipe :

Pour toutes les courses des championnats, les classements par équipe sont calculés sur les 4 premiers arrivants du club, respectant les règles de mutation et d'étrangers (voir art. 302.4 du règlement des compétitions F.F.A)
Les 4 suivants seront en équipe 2, les 4 autres en équipe 3, etc.

6. Course des sprinters, loisirs et non licenciés :

Annulée

7. Récompenses :

- 7.1 ~~Dans les courses d'animation pour la catégorie Foyer Athlétique U10 et pour la course catégorie Poussins U12, chaque concurrent recevra une récompense mais aucun titre ne sera attribué.~~
- 7.2 Pour les catégories benjamins à masters, seuls les athlètes répondant aux conditions des règlements généraux FFA (mutation et nationalité) seront pris en compte pour les classements par équipes et l'attribution des titres.
- 7.3 Seuls les athlètes répondant aux critères des règlements fédéraux, licenciés compétition FFA dans un club du département (ou UNSS pour les catégories benjamin ou minime en respect de la convention FFA / UNSS en vigueur), et de nationalité française, pourront prétendre au titre de Champion de l'Essonne
- 7.4 Une médaille sera remise aux trois (3) premiers (classement scratch) de toutes les courses. Les trois (3) premiers Espoirs des cross élites hommes et femmes, les trois (3) premiers MO de la course élite hommes et les trois (3) premières Masters du cross élite femmes seront également récompensés. Une médaille sera remise du premier M1 au premier M10 du cross Masters hommes et du cross élite femmes.
- 7.5 Une coupe sera remise à chaque équipe championne départementale. Pour les courses Benjamins et Minimes U14 et U16, les 3 premières équipes recevront une coupe.
- 7.6 Pour les catégories Espoirs, MO, Masculins et Féminins ainsi qu'en Masters Femmes, un titre individuel, aux athlètes de nationalité française, sera décerné mais pas de titre par équipe.
- 7.7 Le classement par équipe Seniors Hommes regroupera les espoirs, les seniors et MO
- 7.8 Le classement par équipe Seniors Femmes regroupera les espoirs, les seniors et les masters.
- 7.9 Le classement par équipes des masters M1 à M10 se fera sur l'ensemble des sous-catégories.

8. Engagements

8.1 Sur le site du CDA : cd91.athle.org : jusqu'au jeudi 14 octobre 2021 à 24H

- 8.1.1 Pour les clubs du département, procédure d'engagement tardif :
L'engagement sur place d'athlètes, le jour de la compétition, se fera sur présentation de la licence, uniquement par un dirigeant de club afin de remplir la fiche d'inscription signée par le dirigeant.
Ne seront acceptés par le CDA91 que 5 engagements tardifs par section locale ou par club individuel
Au delà, les demandes seront rejetées.

9. Composition du jury :

Chaque club indépendant et chaque club associé devra fournir un quota de juges en fonction du nombre d'athlète engagés (seront pris en compte le nombre d'athlètes engagés et non le nombre d'athlètes présents)

- De 6 à 20 athlètes engagés → 2 juges
- De 21 à 100 athlètes engagés → 3 juges

Bien entendu les clubs souhaitant proposer plus de juges que leur quota minimum sont par avance chaleureusement remerciés. Nous vous rappelons que la présence de près de 80 juges est nécessaire afin d'assurer le meilleur déroulement possible du championnat et afin d'éviter tout litige.

10. Réclamations :

Elles seront reçues par le Juge Arbitre Général.

Elles doivent être déposées le plus rapidement possible, à l'issue de la course, ~~ou après l'affichage des résultats~~. En raison des règles sanitaires, pas d'affichage général des résultats, les résultats ne pourront être consultés que par un dirigeant de club au secrétariat.

Elles ne seront plus recevables au-delà de 30 minutes après la consultation des résultats (l'heure indiquée sur la feuille de résultats faisant foi).

11. Dossards

- 11.1 Les dossards sont **nominatifs** et valables pour une seule course. Tout athlète arrivant avec un dossard qui ne lui est pas attribué sera déclassé et aucune réclamation ne sera admise. Les dossards seront fixés par 4 épingles sur la poitrine. Dans les courses à plusieurs catégories, sauf pour les SE, le dossard des catégories sera **obligatoirement épinglé dans le dos**, l'absence de cet élément vaudra disqualification par le juge arbitre général.
- 11.2 Toute modification devra impérativement être déposée au secrétariat au plus tard 1 heure avant la course concernée.

12. Qualification pour les Championnats d'Île de France:

1.1 - À titre individuel

Sont qualifiés les athlètes classés aux Championnats Départementaux de Cross-country selon les critères suivants :

Nombre d'individuels qualifiés par Départements :

CATEGORIES / CDA	75	77	78	91	92	93	94
MINIMES F.	18	36	29	38	21	22	24
MINIMES M.	22	34	31	28	27	22	15
CADETTES	13	26	25	18	14	12	10
CADETS	19	26	35	32	21	22	11
JUNIORS F.	11	15	24	11	13	13	10
JUNIORS H.	14	25	20	18	17	12	10
CROSS COURT F.	30	22	25	24	23	14	34
CROSS COURT H.	34	16	19	20	16	36	23
ELITE F.	50	30	31	37	18	20	43
ELITE H.	36	25	35	27	33	24	45
MASTERS	31	50	34	22	25	41	33

Mode de calcul : - Le nombre d'individuels qualifiés par département est calculé en fonction du nombre d'arrivants du département présents aux Championnats d'Île-de-France de Cross-country de la saison précédente. - Le nombre d'individuels par département et par courses ne peut être inférieur à 10 athlètes. - Si le nombre d'arrivants aux Championnats d'Île-de-France de Cross-country de la saison précédente est inférieur au nombre de qualifiés, alors le nombre de places restantes seront réparties équitablement entre les huit départements.

1.2 - Par équipes

À l'issue des Championnats Départementaux de Cross-country, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats d'Île-de-France de Cross-country

après la date limite (20 €). Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux de Cross-country. Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification. Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ce championnat.

13.1 - Demandes de repêchage à titre individuel

Les personnes ayant participé à une course running le même jour que leurs Championnats Départementaux de Cross-country ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats d'Île-de-France de Cross-country.

13.2 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2020 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats d'Île-de-France de Cross-country. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage pour le mardi 19 octobre à 12 h 00 au plus tard.

14 - Demandes de changement cross court -cross long

Toute demande de changement pour un athlète qualifié sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats d'Île-de-France de Cross-country (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de repêchage.

15 - Modalités de qualifications

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour le lundi 18 octobre avant 12 h 00, leurs résultats traités sous Logica Cross-Route, en envoyant le fichier.nxt par email à jeansebastien.betrancourt@athleif.org La liste des qualifiés sera arrêtée par la CRR lors de la réunion de qualification du mardi 19 octobre. La liste des qualifiés sera mise en ligne sur le site internet <http://lifa.athle.org> à partir du jeudi 20 octobre à 16 h 00.

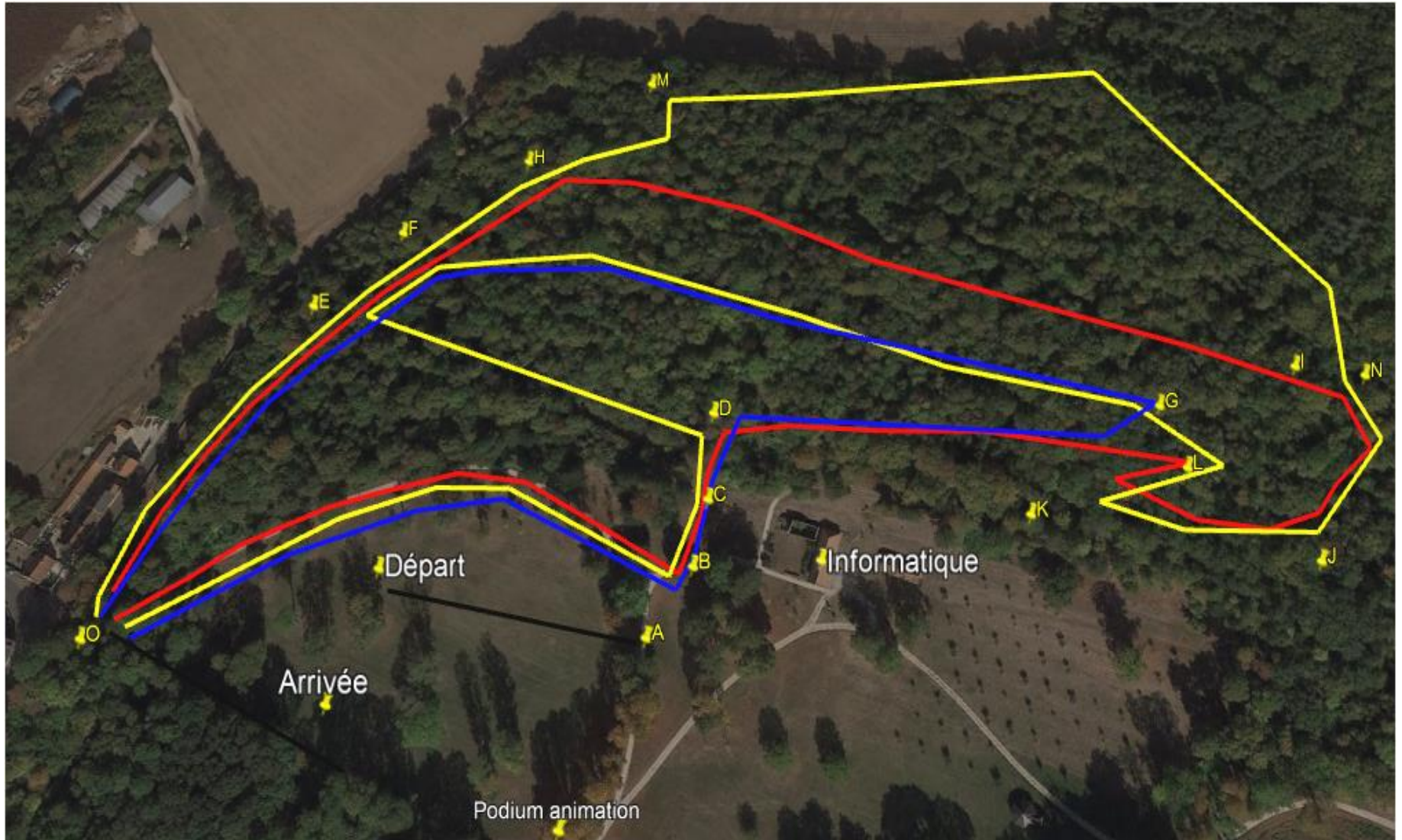
Courses, distances et horaires
Catégories autorisées 2020/2021

9H ouverture du secrétariat						
N° Course	HORAIRES	Temps limite	CATEGORIES	Années Naissance	DISTANCES	BOUCLES
1	10H00	50'	M1 à M10 HOMMES	1981et avant	7.950km	1PB+3GB
2	10H50	45'	ES.SE.M0 HOMMES	1982 à 2001	7.950km	1PB+3GB
3	11H35	40'	ES.SE.MA.FEMMES	2001 et avant	6.220km	1MB+2GB
4	12H05	30'	JUNIORS HOMMES	2002-2003	4.500km	2GB
5	12H35	25'	CADETS	2004 -2005	3.750km	1PB+1GB
6	13H00	20'	CADETTES JUNIORS F	2004 -2005 2002 -2003	2.650km	1GB
7	13H30	15'	BENJAMINES	2008-2009	1.930km	1MB
8	13H45	15'	BENJAMINS	2008-2009	1.930km	1MB
9	14H00	20'	MINIMES FILLES	2006-2007	3.170km	1PB+1MB
10	14H20	20'	MINIMES HOMMES	2006-2007	3.540km	2MB
11	14h40	25'	CROSS COURT F	2001 et avant	3.750km	1PB+1GB
12	15H05	20'	CROSS COURT H	2001 et avant	3.750km	1PB+1GB
FIN	15h25					

POLICE 17 /POMPIERS 18 /SAMU 15

SECURITE Guy Foulquier 06 83 34 53 71 /Directeur compétition: Michel Le Borgne 06 11 97 35 56

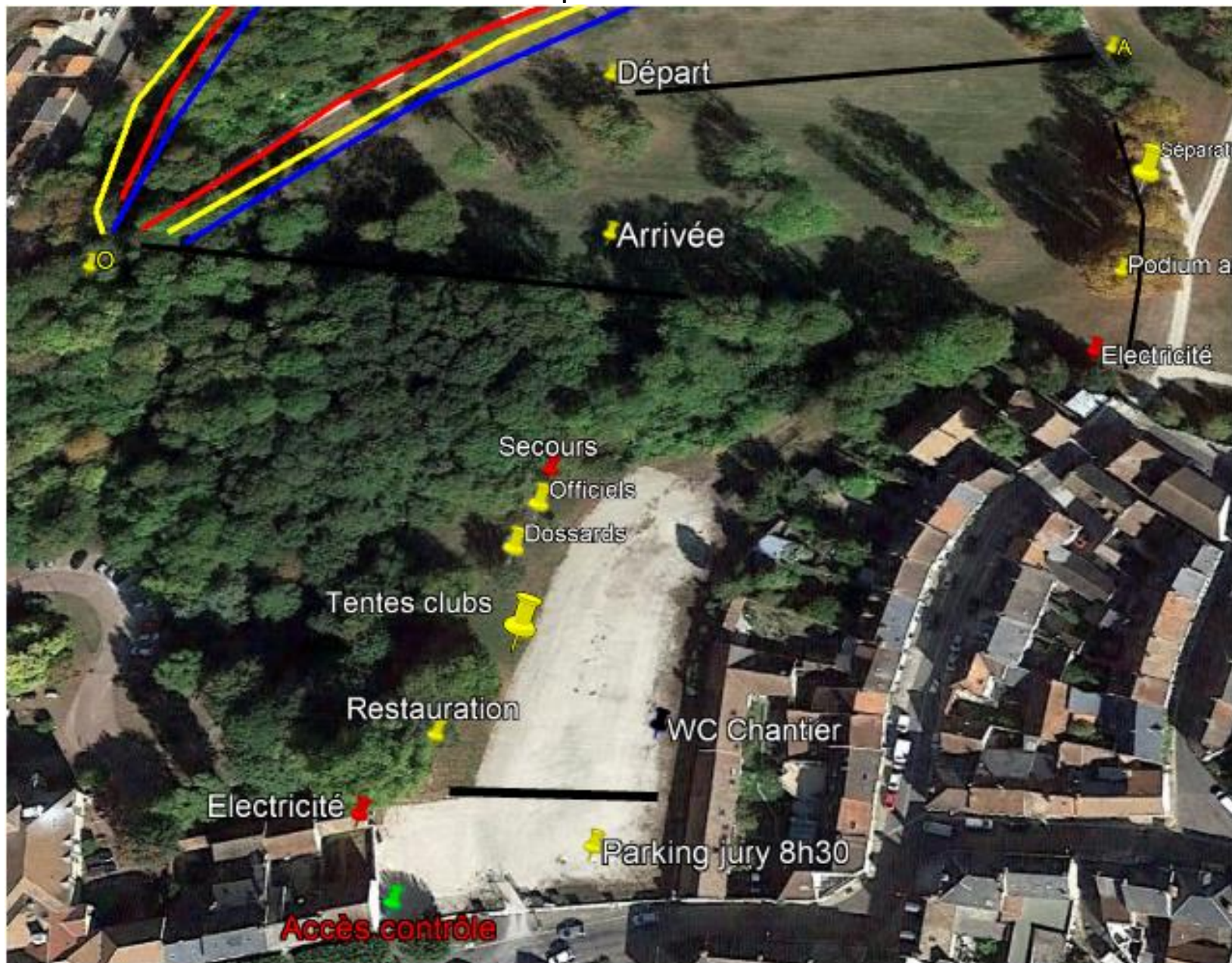
3 boucles: PB bleu 1105m, MB rouge 1520m, GB jaune 2100m



Départ ABO / PB: OEF GDCBO / MB: OEFHIJKLDCBO / GB: OEFHMNIJKLGFEDCBO / Arrivée

A noter: un double sens entre le point E et F pour la GB,

Implantations



Accès / Parkings

